

des corps de volontaires seront facilement établis, dans la milice active ou dans aucune partie de la milice régulière, pour faire ce service à tour de rôle.

Mais dans le cas où l'expérience démontrerait que les fortifications ne sont pas efficacement gardées par des corps de volontaires, il serait très facile, à toute session alors prochaine du parlement fédéral, d'amender la loi de milice de manière à exiger de la milice active le service de garnison, et cela, aux termes et conditions que Sa Majesté pourra de temps à autre établir.

Pour ce qui est des casernes, fortifications et terrains y attenants qui pourront en aucun temps être transférés au Canada par le gouvernement impérial, le ministre de la milice et de la défense désire que le lieutenant-général commandant soit informé que le gouvernement canadien sera toujours prêt à les accepter, et qu'il pourvoira à leur bonne garde, ainsi qu'au soin des armements, armes et munitions qui lui seront livrés en même temps.

Dans sa lettre du 27 mai, le général Lindsay parle de l'organisation d'une force navale pour la défense du pays, et à ce sujet, le ministre renvoie le général à la dépêche du 17 juin 1865, mentionnée dans le rapport transmis ci-joint, et dans laquelle il est dit, entre autres choses, qu'en cas de guerre il serait du devoir du gouvernement impérial de se charger de la défense navale du pays.

Relativement aux écoles militaires, le ministre de la milice et de la défense croit devoir 1980. renvoyer le lieutenant-général commandant à la lettre à vous adressée le 30 ultimo.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

GEO. FUTVOYE,
Député du Ministre de la Milice et de la Défense.

Au Secrétaire militaire de
Son Excellence le Gouverneur-Général.

(2,011.)

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, 6 juin 1870.

MONSIEUR,—L'honorable ministre de la milice et de la défense m'a chargé de vous informer C 8,915. que, vu les circonstances, il recommanderait que la vente des chevaux de l'artillerie royale, et la remise en magasin des équipements de batteries de campagne, fussent suspendues pour le présent.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

GEO. FUTVOYE,
Député du Ministre de la Milice et de la Défense.

Au Secrétaire militaire de
Son Excellence le Gouverneur-Général.